

Bureau Veritas Exploitation SAS

BV EXPL-AIX EN PROVENCE 2
405 rue Emilien Gautier
ZA LENFANT
13593 AIX-EN-PROVENCE France
Mail : laurent.serrus@bureauveritas.com

A l'attention de M. BRIDOUX Michaël

ESID DE LYON
CNTFE
CS 80168
53102 MAYENNE CEDEX

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 août 2017



Date(s) du repérage : le 26/01/2024

Coordonnées du site : 2B0342002K

Nom du site : USID SOLENZARA - Antenne VENTISERI SOLENZARA 2

Latitude : 9.385964

Longitude : 41.924702

Immeuble bâti objet du repérage :

G2D Ancienne construction - Dalle
LIEU-DIT TRAVO
ANCIEN LOCAUX SANITAIRES CHENIL
20240 VENTISERI

Numéro d'affaire : 14359868

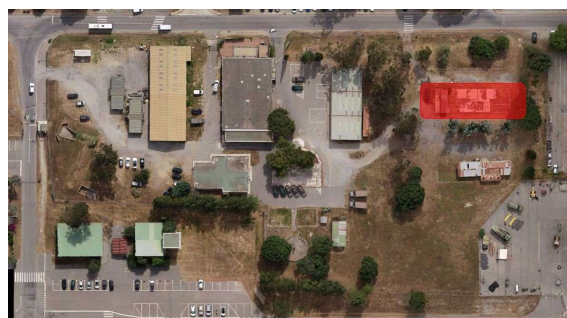
Référence du rapport : 14359868/S4.26.2.R

Rédigé le : 19/03/2024

Par l'opérateur de repérage : Laurent SERRUS

Date de la commande : 26/01/2024

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION Bureau Veritas Certification France, 1 Place Zaha Hadid, 92400 Courbevoie Certificat n° 15963250



	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	04/05/2019	03/05/2024
Amiante avec mention	04/05/2019	03/05/2024

Ce rapport contient **37** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement.

Signature du rédacteur :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
37-39 Parc du Golfe - CS 80168
13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2
Tél. 04 42 37 25 00 - Fax 04 42 37 23 39
Siret 750 154 475 - N° 15963250

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
2. CONCLUSIONS.....	4
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante	4
2.2. Obligation d'information	4
3. INFORMATIONS GENERALES.....	5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	5
3.2. Intervenants	5
3.3. Opérateur(s) de repérage.....	5
3.4. Laboratoire(s).....	5
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	6
4.1. Textes réglementaires	6
4.2. Méthodologie de la mission.....	6
4.3. Limites de la mission	6
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
5.2. Conditions de visite.....	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	8
6.1. Résultats détaillés.....	8
6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante	11
7. ANNEXES.....	11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	11
7.2. Croquis de repérage.....	12
7.3. Photos.....	15
7.4. Attestation d'assurance.....	21
7.5. Certificat de compétence	23
7.6. Rapports d'essais de laboratoire.....	24

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Démolition d'une dalle d'assise, vestige d'une ancienne construction.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage
Revêtements de sol	Colles non bitumineuses, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas), Conduits en fibres-ciment, manchons

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- totalité du bâtiment

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus			
Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	Bardage	Plaque plane	fibre-ciment, gris(e), Résidus de bardage en plaques planes fibres ciment en périphérie de la dalle
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	Mur	Enduit projeté	compact, gris(e), Mur périphérique "soubassement"
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	Mur	Enduit projeté	compact, gris(e)
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats	Mur	Enduit projeté	compact, peint, gris(e), Enduit repéré Dans gravats
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats	Mur	Enduit projeté	compact, peint, gris(e)
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats	Conduit	Conduit	fibre-ciment, gris(e), Conduit non bâti, diamètre 20 cm
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats	Conduit	Conduit	fibre-ciment, gris(e), Conduit non bâti, diamètre 10 cm

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: G2D Ancienne construction - Dalle
LIEU-DIT TRAVO
ANCIEN LOCAUX SANITAIRES CHENIL
20240 VENTISERI

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
G2D Ancienne construction - Dalle	Autre	Bâtiment industriel	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe
Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	ESID DE LYON M. PHILIPPE VERDIER	CNTFE CS 80168 53102 MAYENNE CEDEX	04.95.59.39.42 +33631772012 04 83 08 19 19 philippe- r.verdier@intradef.gouv.fr
Propriétaire	ESID de Lyon	/	/
Pas d'accompagnateur	/	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79018467500656	SERRUS Laurent	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	15963250	04/05/2019	03/05/2024

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Batiment Sud	1-5922	75C Avenue du Pascalet 30310VERGEZE France	+33 4 66 73 15 73

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.

Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives, de sondages,

- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.

En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.

La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.

En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.

En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne

prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 26/01/2024

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Aucun document nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

5.2. Conditions de visite

Absence d'accompagnement par une personne préalablement désignée par le donneur d'ordre
Absence de documents décrivant les ouvrages (plans, croquis)
Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage
Absence de communication par écrit des zones dans lesquelles sont réalisés les travaux et la nature de ceux-ci

Remarque(s) complémentaire(s):

L'ensemble des réseaux enterrés ainsi que la sous face et le volume sous la dalle n'ont pas fait l'objet d'un contrôle. Ces réseaux enterrés sont au jour du contrôle non visibles.

Nous nous tenons à la disposition du donneur d'ordre afin de réaliser ce contrôle lorsque ces réseaux deviendront visibles et accessibles.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)

Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px

S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	Bardage	Plaque plane	fibres-ciment, gris(e), Résidus de bardage en plaques planes fibres ciment en périphérie de la dalle	P001	Résultat d'analyse	/	OUI
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), Ragréage + chape	P002	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), Ragréage + chape	P006	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	Mur	Enduit projeté	compact, gris(e), Mur périphérique "soubassement"	P019	Résultat d'analyse	/	OUI
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	Mur	Enduit projeté	compact, gris(e)	P020	Résultat d'analyse	/	OUI
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), Ragréage + chape	idem P002	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, gris(e)	P003	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, gris(e)	P004	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, gris(e)	P005	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 02 béton	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), Ragréage + chape	idem P002	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 02 béton	Conduit	Calorifugeage	mousse, orange	P007	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 02 béton	Conduit	Calorifuge manchon	mousse plastique, noir(e)	P008	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), Ragréage + chape	idem P002	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé	/	Colle de carrelage	mortier, gris(e), Carrelage blanc marbré	P009	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, gris(e)	P010	Résultat d'analyse	/	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, blanc(he), gris(e), Carrelage blanc en périphérie des bac à douche	P011	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, blanc(he), gris(e), Carrelage blanc en périphérie des bac à douche	P012	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé	Conduit	Conduit	PVC, gris(e)	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 04 carrelé	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), Ragréage + chappe	idem P002	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 04 carrelé	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, gris(e), clair(e), carrelage Rosé	P013	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 04 carrelé	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, gris(e), clair(e)	P014	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats	Mur	Enduit projeté	compact, peint, gris(e), Enduit repéré Dans gravats	P015	Résultat d'analyse	/	OUI
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats	Mur	Enduit projeté	compact, peint, gris(e)	P016	Résultat d'analyse	/	OUI
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats	Revêtement du mur	Colle de plinthe	blanche, Plinthes marron repérées dans gravats	P017	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats	Revêtement du mur	Colle de plinthe	blanche	P018	Résultat d'analyse	/	NON
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats	Conduit	Conduit	fibre-ciment, gris(e), Conduit non bâti, diamètre 20 cm	P021	Résultat d'analyse	/	OUI
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats	Conduit	Conduit	fibre-ciment, gris(e), Conduit non bâti, diamètre 10 cm	P022	Résultat d'analyse	/	OUI

6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante

N° MPCA	Ouvrage	Produit/matériau	Quantité estimée
1	Bardage	Plaque plane	Surface : 2 m2
11	Mur	Enduit projeté	Surface : 4 m2
12	Conduit	Conduit	Longueur : 2 m
13	Conduit	Conduit	Longueur : 1 m

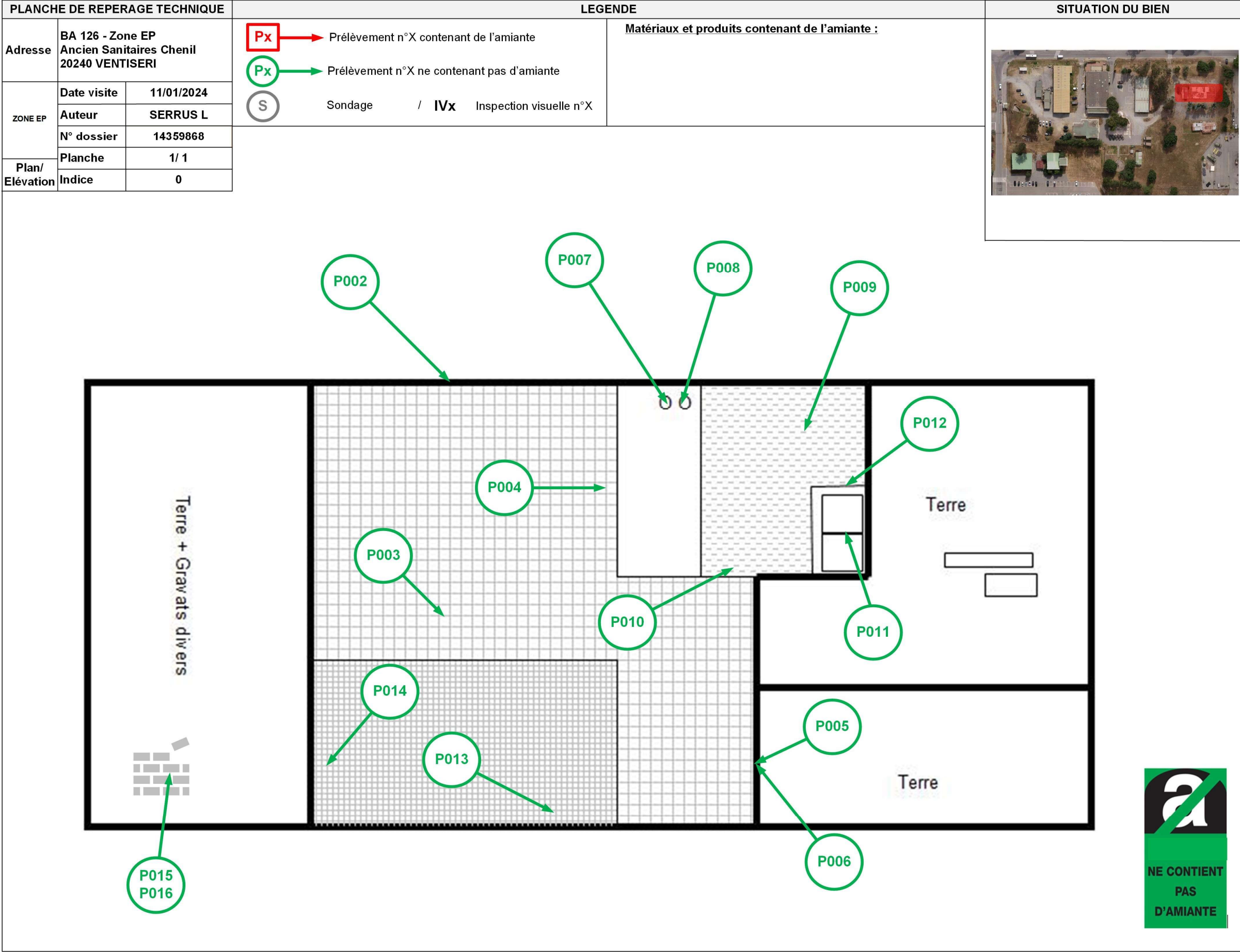
7. ANNEXES

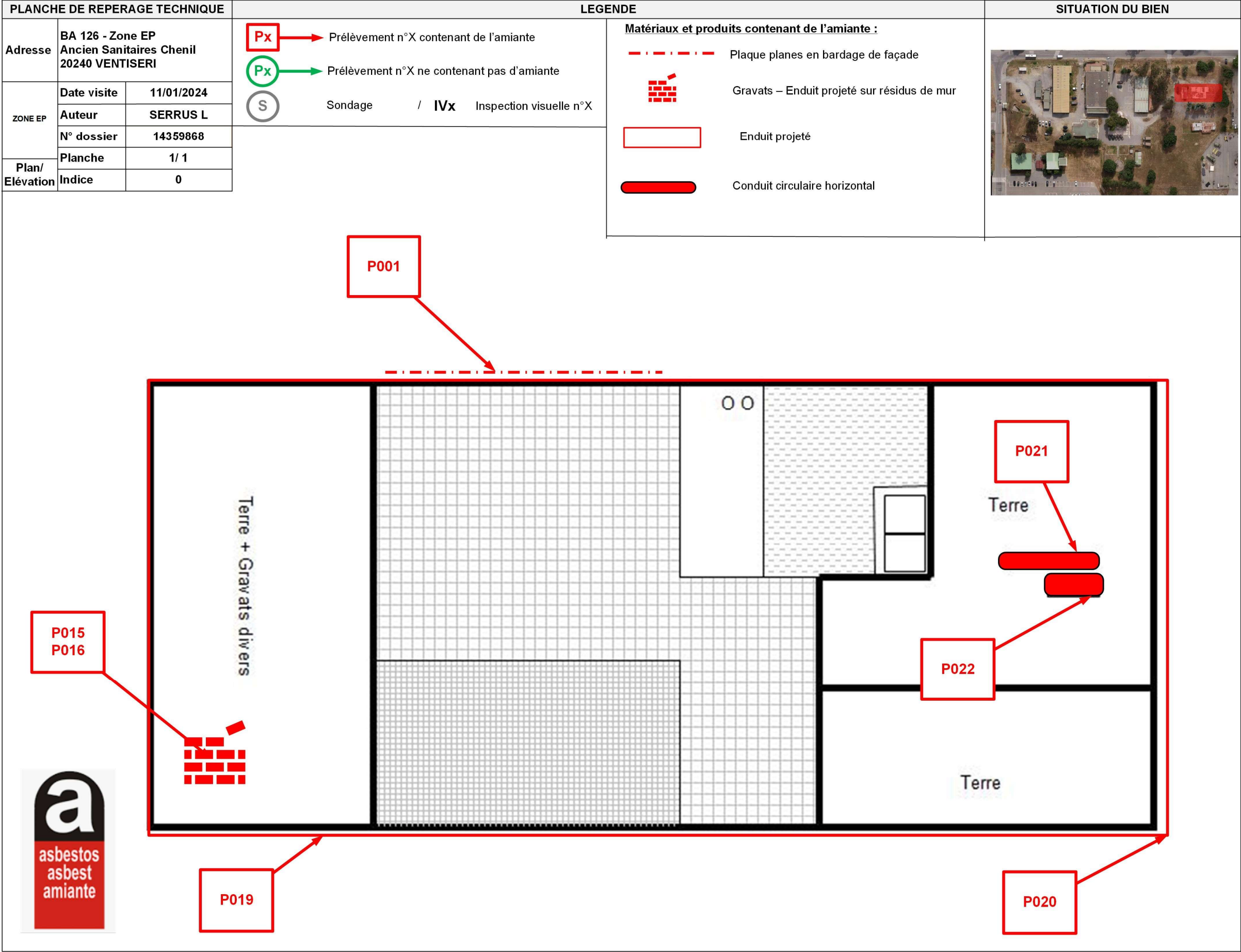
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

<i>Localisation</i>	<i>Commentaires</i>
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol	/
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé	/
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 02 béton	/
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé	/
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 04 carrelé	/
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats	/
Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats	/

7.2. Croquis de repérage





7.3. Photos



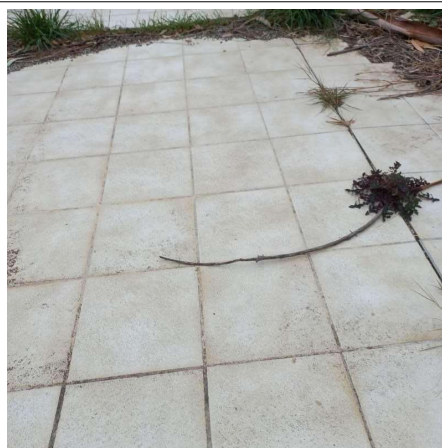
Prélèvement - P001 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol - Plaque plane- **(Présence d'amiante)**



Prélèvement - P002 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol - Ragréage- **(Absence d'amiante)**



Prélèvement - P003 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé - Colle de carrelage- **(Absence d'amiante)**



Prélèvement - P003 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé - Colle de carrelage- **(Absence d'amiante)**



Prélèvement - P004 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé - Colle de carrelage- **(Absence d'amiante)**



Prélèvement - P005 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 01 carrelé - Colle de carrelage- **(Absence d'amiante)**



Prélèvement - P006 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol - Ragréage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P007 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 02 béton - Calorifugeage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P008 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 02 béton - Calorifuge manchon- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P009 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P009 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P010 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



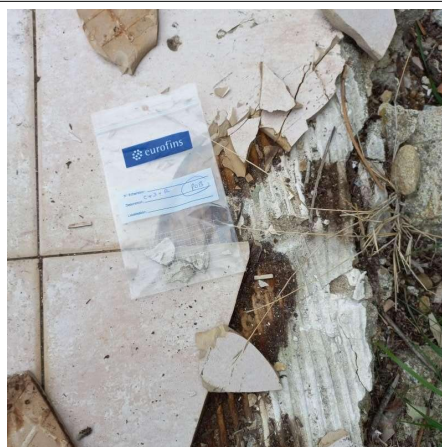
Prélèvement - P011 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



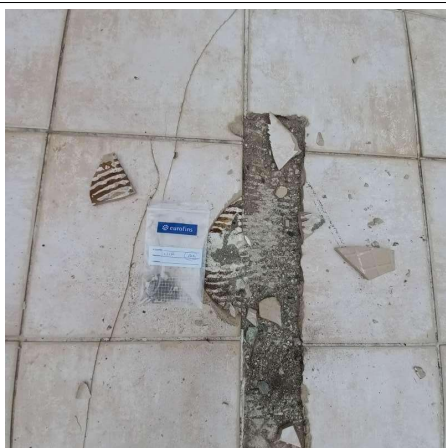
Prélèvement - P011 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



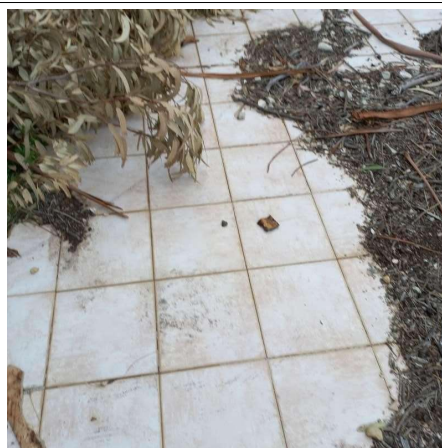
Prélèvement - P012 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 03 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P013 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 04 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



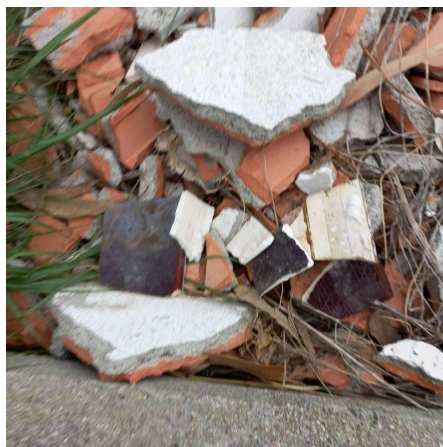
Prélèvement - P014 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 04 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P014 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 04 carrelé - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P015 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats - Enduit projeté-
(Présence d'amiante)



Prélèvement - P015 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats - Enduit projeté-
(Présence d'amiante)



Prélèvement - P016 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats - Enduit projeté-
(Présence d'amiante)



Prélèvement - P017 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats - Colle de plinthe-
(Absence d'amiante)



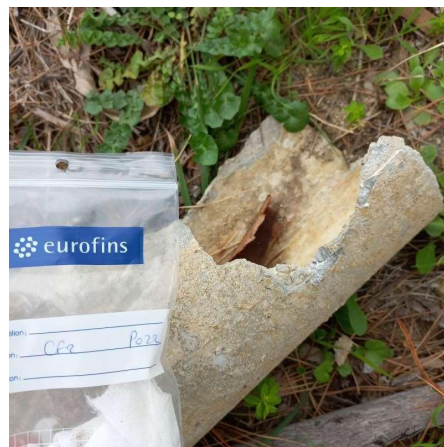
Prélèvement - P018 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 05 Terre + Gravats - Colle de plinthe-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P019 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol - Enduit projeté- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P020 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Dalle d'emprise au sol - Enduit projeté- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P021 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats - Conduit- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P021 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats - Conduit- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P021 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats - Conduit- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P022 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats - Conduit- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P022 : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction / Zone 06 Terre + Gravats - Conduit- (Présence d'amiante)



Déclaré - : Projet EP - Emprise G2D / Ancienne construction /
Zone 03 carrelé - Conduit- (Absence d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- ERP
- Neuf
- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mэрule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mэрule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.

4) Conseil en performance énergétique.

5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.

6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.

9) Laboratoire il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :

- De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.
- Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 43 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à
SERRUS Laurent

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/05/2019	03/05/2024
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/05/2019	03/05/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/04/2019	25/04/2024
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/04/2019	25/04/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/04/2019	25/04/2024
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	13/05/2019	12/05/2024
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/04/2019	11/04/2024

Date :06/09/2022
Laurent Croguennec, Président


Numéro de certificat : 15963250


BUREAU VERITAS

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX


cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Laurent SERRUS
ZA Lenfant
405 Rue Emilien Gautier - Les Milles
13290 AIX EN PROVENCE

Notre référence : AR-24-KE-012787-01

Numéro de dossier : 24KE006943

Référence de dossier : 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 24KE006943-001 - Référence BV3GL2215 Réf. pré : P021 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 06 Terre + Gravats/Conduit - Conduit - (fibre-ciment/gris(e)/Conduit non bâti, diamètre 20 cm), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-002 - Référence BV3GL2216 Réf. pré : P022 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 06 Terre + Gravats/Conduit - Conduit - (fibre-ciment/gris(e)/Conduit non bâti, diamètre 10 cm), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-003 - Référence BV3GL2291 Réf. pré : P001 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Bardage - Plaque plane - (fibre-ciment/gris(e)/Résidus de bardage en plaques planes fibres ciment en périphérie de la dalle), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-004 - Référence BV3GL2292 Réf. pré : P002 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Plancher - Ragréage - (compact/gris(e)/Ragréage + chappe), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-005 - Référence BV3GL2293 Réf. pré : P003 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 01 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-006 - Référence BV3GL2294 Réf. prél : P004 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 01 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-007 - Référence BV3GL2295 Réf. prél : P005 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 01 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-008 - Référence BV3GL2296 Réf. prél : P006 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Revêtement de sol - Ragréage - (compact/gris(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-009 - Référence BV3GL2297 Réf. prél : P007 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 02 béton/Conduit - Calorifugeage - (mousse/orange), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-010 - Référence BV3GL2298 Réf. prél : P008 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 02 béton/Conduit - Calorifuge manchon - (mousse plastique/noir(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-011 - Référence BV3GL2299 Réf. prél : P009 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 03 carrelé - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)/Carrelage blanc marbré), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-012 - Référence BV3GL2300 Réf. prél : P010 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 03 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-013 - Référence BV3GL2301 Réf. prél : P011 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 03 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/blanc(he)-gris(e)/Carrelage blanc en périphérie des bac à douche), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-014 - Référence BV3GL2302 Réf. prél : P012 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 03 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/blanc(he)-gris(e)/Carrelage blanc en périphérie des bac à douche), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-015 - Référence BV3GL2303 Réf. prél : P013 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 04 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)-clair(e)/carrelage Rosé), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-016 - Référence BV3GL2304 Réf. prél : P014 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 04 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)-clair(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-017 - Référence BV3GL2305 Réf. prél : P015 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 05 Terre + Gravats/Mur - Enduit projeté - (compact-peint/gris(e)/Enduit repéré Dans gravats), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-018 - Référence BV3GL2306 Réf. prél : P016 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 05 Terre + Gravats/Mur - Enduit projeté - (compact-peint/gris(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-019 - Référence BV3GL2307 Réf. prél : P017 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 05 Terre + Gravats/Revêtement du mur - Colle de plinthe - (blanche/Plinthes marron repérées dans gravats), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-020 - Référence BV3GL2308 Réf. prél : P018 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 05 Terre + Gravats/Revêtement du mur - Colle de plinthe - (blanche), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-021 - Référence BV3GL2309 Réf. prél : P019 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Mur - Enduit projeté - (compact/gris(e)/Mur périphérique "soubassement"), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 24KE006943-022 - Référence BV3GL2310 Réf. prél : P020 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Mur - Enduit projeté - (compact/gris(e)), prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 VERGEZE

Tél: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT SUD SAS**
Laboratoire Analyses Vergèze
75C Avenue de Pascalet
30310 VERGEZE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01 Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47 Page1/9
Référence laboratoire N° : 24RB007580 Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943
Reçu au laboratoire le : 13/03/2024 Date de réception : 11/03/2024
Date d'analyse : 15/03/2024
Référence dossier Client:24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	24KE006943-001 - BV3GL2215 Réf. prél : P021 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 06 Terre + Gravats/Conduit - Conduit - (fibre-ciment/gris(e)/Conduit non bâti, diamètre 20 cm)	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP / CY8B	4 / 4	-	Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite)
002	24KE006943-002 - BV3GL2216 Réf. prél : P022 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 06 Terre + Gravats/Conduit - Conduit - (fibre-ciment/gris(e)/Conduit non bâti, diamètre 10 cm)	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP / CY8B	4 / 4	-	Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite)

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01

Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47

Page2/9

Référence laboratoire N° : 24RB007580

Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943

Reçu au laboratoire le : 13/03/2024

Date de réception : 11/03/2024

Date d'analyse : 15/03/2024

Référence dossier Client:24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	24KE006943-003 - BV3GL2291 Réf. prél : P001 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Bardage - Plaque plane - (fibre-ciment/gris(e))/Ré sidus de bardage en plaques planes fibres ciment en périphérie de la dalle)	Matériau semi-dur (fibreuse) (beige)	MOLP / CY8B	4 / 4	-	Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite)
004 (1)	24KE006943-004 - BV3GL2292 Réf. prél : P002 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Plancher - Ragréage - (compact/gris(e))/Ragré age + chappe)	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / WU7Z	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	24KE006943-005 - BV3GL2293 Réf. prél : P003 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 01 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e))	Matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / HY4V	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01 Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47 Page3/9
 Référence laboratoire N° : 24RB007580 Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943
 Reçu au laboratoire le : 13/03/2024 Date de réception : 11/03/2024
 Date d'analyse : 15/03/2024
 Référence dossier Client:24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	24KE006943-006 - BV3GL2294 Réf. prél : P004 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 01 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e))	Matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur (gris)	MET / CH9R	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	24KE006943-007 - BV3GL2295 Réf. prél : P005 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 01 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e))	Matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur (gris)	MET / HY4V	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	24KE006943-008 - BV3GL2296 Réf. prél : P006 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Revêtement de sol Ragréage - (compact/gris(e))	Matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau dur (gris)	MET / CH9R	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	24KE006943-009 - BV3GL2297 Réf. prél : P007 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 02 béton/Conduit - Calorifugeage - (mousse/orange)	Matériau de type colle (jaune) ; matériau de type mousse (jaune)	MET / HY4V	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01

Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47

Page 4/9

Référence laboratoire N° : 24RB007580

Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943

Reçu au laboratoire le : 13/03/2024

Date de réception : 11/03/2024

Date d'analyse : 15/03/2024

Référence dossier Client: 24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010	24KE006943-010 - BV3GL2298 Réf. prél : P008 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 02 béton/Conduit - Calorifuge manchon - (mousse plastique/noir(e))	Matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau de type mousse (noir)	MET / CH9R	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	24KE006943-011 - BV3GL2299 Réf. prél : P009 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 03 carrelé - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)/Carrela e blanc marbré)	Matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / HY4V	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	24KE006943-012 - BV3GL2300 Réf. prél : P010 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 03 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e))	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucharest, România

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01

Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47

Page 5/9

Référence laboratoire N° : 24RB007580

Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943

Reçu au laboratoire le : 13/03/2024

Date de réception : 11/03/2024

Date d'analyse : 15/03/2024

Référence dossier Client: 24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
013	24KE006943-013 - BV3GL2301 Réf. prél : P011 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 03 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/blanc(he)-gris(e)/Carrelage blanc en périphérie des bac à douche)	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau dur (granulaire) (gris)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	24KE006943-014 - BV3GL2302 Réf. prél : P012 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 03 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/blanc(he)-gris(e)/Carrelage blanc en périphérie des bac à douche)	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	24KE006943-015 - BV3GL2303 Réf. prél : P013 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 04 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)-clair(e)/carrelage Rosé)	Matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau dur de type ciment (gris)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucharest, România

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01

Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47

Page 6/9

Référence laboratoire N° : 24RB007580

Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943

Reçu au laboratoire le : 13/03/2024

Date de réception : 11/03/2024

Date d'analyse : 15/03/2024

Référence dossier Client: 24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016	24KE006943-016 - BV3GL2304 Réf. prél : P014 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 04 carrelé/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)-clair(e))	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau dur (gris)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017 (2)	24KE006943-017 - BV3GL2305 Réf. prél : P015 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 05 Terre + Gravats/Mur - Enduit projeté - (compact-peint/gris(e)/ Enduit repéré Dans gravats)	Matériau dur (marron) ; matériau dur (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET / MWS9	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
018 (2)	24KE006943-018 - BV3GL2306 Réf. prél : P016 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 05 Terre + Gravats/Mur - Enduit projeté - (compact-peint/gris(e))	Matériau dur (marron) ; matériau dur (gris) ; matériau semi-dur (blanc) en traces	MET / X2YQ	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucharest, România

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01 Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47 Page 7/9
Référence laboratoire N° : 24RB007580 Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943
Reçu au laboratoire le : 13/03/2024 Date de réception : 11/03/2024
Date d'analyse : 15/03/2024
Référence dossier Client: 24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019	24KE006943-019 - BV3GL2307 Réf. prél : P017 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 05 Terre + Gravats/Revêtement d mur - Colle de plinthe - (blanche/Plinthes marron repérées dans gravats)	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020	24KE006943-020 - BV3GL2308 Réf. prél : P018 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Zone 05 Terre + Gravats/Revêtement d mur - Colle de plinthe - (blanche)	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	24KE006943-021 - BV3GL2309 Réf. prél : P019 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Mur - Enduit projeté - (compact/gris(e)/Mur périphérique "soubassement")	Matériau semi-dur (bleu) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01	Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47	Page 8/9
Référence laboratoire N° : 24RB007580	Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943	
Reçu au laboratoire le : 13/03/2024	Date de réception : 11/03/2024	
Date d'analyse : 15/03/2024		
Référence dossier Client: 24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
022	24KE006943-022 - BV3GL2310 Réf. prél : P020 Projet EP - Emprise G2D/ Ancienne construction/ Dalle d'emprise au sol/Mur - Enduit projeté - (compact/gris(e))	Matériau de type peinture (gris) en traces ; matériau dur (gris)	MET / VS8G	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.
- (2) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer cette teneur.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2, P-MO-SOP7718 Ed. 1.1/15.03.2022.

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à pa de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-ME-SOP7663 Ed.1.1/15.03.2022.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-009237-01

Référence laboratoire N° : 24RB007580

Reçu au laboratoire le : 13/03/2024

Date d'analyse : 15/03/2024

Référence dossier Client: 24KE006943 - 1510797386/14359868/S4/26/1_14359868/4/27

Date d'émission de rapport : 18/03/2024 18:47

Référence de suivi du dossier N° : 24KE006943

Date de réception : 11/03/2024

Page 9/9

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue roumaine et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° LI 1229 et est disponible sur <https://www.renar.ro/>

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Andra Enescu
Sef serviciu CRO 007